
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 06 septembre 2018 L'an deux mille dix-huit et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	Sont présents: Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Serge VIGNAU
Votants: 9	Représentés: Excuses: Bastien DUTOUR Absents: Julien COZZI Secrétaire de séance: Ludovic LANOUILH BOUILLET

Objet: LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - DE 2018 23

Monsieur le Maire rappelle que depuis le départ de Mlle VINAZZA Lactitia du logement communal du 4 Rue de l'Eglise, le logement est libre.

Une demande de location de M. TRICHET Thomas est parvenu en mairie.

Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer le logement pour un montant mensuel de 450€ à M. TRICHET Thomas à compter du 15 septembre 2018.

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2018 24

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue en mairie de la part de la nouvelle association "Les folies madiranaïses".

Afin de permettre à l'association de fonctionner et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 150€ à l'association pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune.

Objet: DEFENSE DES TRESORERIES DES HAUTES-PYRENEES - DE 2018 25

Dans le cadre du plan de restructuration nationale des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1er janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée générale de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le Conseil Municipal de Madiran, réuni en séance publique le 6 septembre, se prononce contre le projet de fusion des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état.

Objet: AMENDES DE POLICE 2018 - DE 2018 26

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réception en mairie d'un courrier portant sur l'attribution des amendes de police 2018, il serait opportun de déposer une demande de subvention.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2018 et de transmettre les devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant total HT de 14094.76€ au service du département.

QUESTIONS DIVERSES:

-Association: suite au changement du bureau de la société de chasse, l'association cherche un local pour leur activité.

-Défense incendie de la commune: une cuve enterrée doit être placée dans la partie haute du bourg. Le terrain appartenant à Mme Myriam FASQUEL semble idéal. Un premier rendez vous chez Mme VIALLEFONT, notaire à Maubourguet a eu lieu. L'achat du terrain semble, pour le moment, impossible.

Fait à Madiran, le 6 septembre 2018

Le Maire,
Alain CASSOU

LATAPI Fabrice:	PEDEMANAUD Olivier:	DABAT Alain:	LASCOMBES Philippe:	MASONNAVE Martine:
FORAY Marie-Laure:	LANOUILH BOUILLET Ludovic:	COZZI Julien: absent	VIGNAU Serge:	DUTOUR Bastien: excusé